

COMITE DE LABELLISATION ECOJARDIN

Compte-rendu

Date :	Vendredi 27 novembre 2020 de 10h00 à 16h30
Lieu :	Réunion en distanciel via BlueJeans
Objet :	Comité de labellisation EcoJardin 2020
Présents :	Véronique BORGNE (AFIE) ; Véronique BRUN (FNPHP) ; Damien CARAT (CEREMA) ; François DARCHIS (Plante & Cité) ; Christophe DAVALO (Paris Habitat) ; Yves DELACRETAZ (OPQIBI) ; Vanessa FARBOS (UNEP) ; Jonathan FLANDIN (ARB îdF) ; Agnès FOUGERON (Ville de Dijon) ; Jérôme LABREVEUX (CNFPT) ; Philippe LECUYER (Ville de Vitré) ; Marine LEMAIRE (Ville de Besançon) ; Gabrielle MARTIN (MNHN) ; Aurore MICAND (Plante & Cité) ; Dominique POUJEAUX (MTES)
Excusés :	Marie-Hélène BENNETIERE (MTES) ; Cathy BIASS-MORIN (AITF – ATTF) ; Robin CHALOT (AFIE) ; Marie-France DUSSION (Inspection Enseignement Agricole) ; Serge LAMARRE (Jardinot) ; Côme LEVESQUE (Ville de Paris) ; Elisabeth OFFRET (CNFPT)
Rédaction :	ARB îdF et Plante & Cité

1. Introduction

François Darchis, conseiller municipal de la ville de Versailles, remplace Patrice Château comme Président du comité de labellisation EcoJardin. Il introduit ce 16^{ème} comité en accueillant les nouveaux représentants de la ville de Paris, Côme Lévesque, de Dijon, Agnès Fougerson, de la FNPHP, Véronique Brun et du MNHN, Gabrielle Martin.

Plusieurs points concernant le label sont donnés à titre d'information :

- la mise à disposition par Plante & Cité de l'exposition itinérante "[Parcs et jardins en gestion écologique](#)" ;
- développement de l'outil (référentiel) sur la gestion écologique en Guadeloupe. Ce projet est en cours ;
- la réalisation d'audits test sur 4 sites wallons (détaillé ci-après) ;
- l'organisation de la rencontre EcoJardin 2021 le 1^{er} février ;
- le démarrage d'une réflexion autour des 10 ans du label en 2022.

2. Bilan

Jonathan Flandin présente le bilan 2012-2019 et les sites présentés pour cette session 2020 (voir présentation en pièce jointe).

529 sites différents ont été labellisés entre 2012 et 2019.

83 sites sont présentés à ce comité : **48 nouveaux sites** (dont 3 sites de la ville de Pantin non audités dans le cadre d'une procédure d'échantillonnage), et **26 1^{ers} renouvellements et 9 2^{èmes} renouvellements**.

Le taux de renouvellement du label est de **80 % des sites labellisés entre 2012 et 2017** renouvelés. Seuls **22 sites n'ont pas été renouvelés** à la demande du gestionnaire. La baisse du taux de renouvellement par rapport à 2019 (94 %) s'explique notamment par les retards pris pour les sites labellisés en 2016 et 2017 à cause de la crise sanitaire actuelle.

La région Île-de-France reste celle où il y a le plus de labellisés avec 255 sites (dont 124 pour la ville de Paris), devant la Bretagne, 84 sites (dont 73 pour la ville de Rennes) et la Nouvelle Aquitaine avec 38 sites (dont 18 pour Bordeaux Métropole). La Corse reste la seule région à ne pas avoir de site labellisé.

36 gestionnaires ont présenté des sites en 2020 dont **11 nouveaux gestionnaires** : Chemins du patrimoine en Finistère (établissement public de coopération culturelle), Grand Besançon Métropole, Communauté d'agglomération de Val d'Yerres Val de Seine, Grand Paris Seine Ouest (Établissement Public Territorial), la ville de Puteaux (dans les Hauts-de-Seine), l'Hôpital Charles Perrens, le Groupe scolaire Antoine de St-Exupéry (situé à Rennes), les entreprises UBS Real Estate, MAIF, Paris la Defense et le bailleur Segens.

91 gestionnaires différents ont au moins un site labellisé.

La typologie « parcs et squares » reste la mieux représentée avec 305 sites labellisés devant « les accompagnements d'habitations » avec 53 sites et « les espaces naturels aménagés » avec 48 sites.

3. Présentation des sites à labelliser faisant l'objet de débat particulier

Nouveaux sites présentés

NOM DU SITE	TYPLOGIE	GESTIONNAIRE	NOTE
ZAC DES GRANDS MOULINS	Accompagnement d'habitations	VILLE DE PANTIN	NA*
PAPILLAI	Accompagnement d'habitations	SOCLOVA	79
PASSAGE NEXCITY	Accompagnement d'habitations	VILLE DE PANTIN	78
FRANCOIS ADAM ST MAUR DES FOSSES	Accompagnement d'habitations	BATIGERE	68
PARIS 11 MOULIN JOLY	Accompagnement d'habitations	BATIGERE	67
RÉSIDENCE JEAN JAURES	Accompagnement d'habitations	SEQENS	66
CHAMPGUERIN ARGENTEUIL	Accompagnement d'habitations	BATIGERE	63
DOURDAN VILLA FORTIN	Accompagnement d'habitations	BATIGERE	63
LES FRANCES MONTIGNY LES CORMEILLES	Accompagnement d'habitations	BATIGERE	63
CRETEIL FRANCOIS MITTERAND	Accompagnement d'habitations	BATIGERE	58
SERRES MUNICIPALES	Accompagnement de bâtiments publics	VILLE DE PANTIN	82
HÔPITAL CHARLES PERRENS	Accompagnement de bâtiments publics	HÔPITAL CHARLES PERRENS	40
PROMENADES DES PETITS PONTS	Accompagnement de voies	VILLE DE PANTIN	NA*
QUAI DE L' AISNE	Accompagnement de voies	VILLE DE PANTIN	NA*

ESPACE CANDALE/BEL AIR	Accompagnement de voies	VILLE DE PANTIN	83
RUE LEPINE	Accompagnement de voies	VILLE DE PANTIN	79
RUE MEISSONIER	Accompagnement de voies	VILLE DE PANTIN	79
RUE VICTOR HUGO	Accompagnement de voies	VILLE DE PANTIN	79
PROMENADE COURTOIS/LA VOISIER	Accompagnement de voies	VILLE DE PANTIN	78
PROMENADE CHARLES AURAY	Accompagnement de voies	VILLE DE PANTIN	77
MASSIF HENRI WALLON	Accompagnement de voies	VILLE DE PANTIN	76
PLATEFORMES VEGETALISEES	Accompagnement de voies	TERIDEAL TARVEL	63
CIMETIÈRE PARC DU MONT VALÉRIEN	Cimetières	VILLE DE NANTERRE	80
CIMETIÈRE DES POMMIERS	Cimetières	VILLE DE PANTIN	77
BOIS DES VOUILLANTS	Espaces naturels aménagés	GRENOBLE ALPES METROPOLE	47
CAMPUS PLEYAD	Etablissements industriels et commerciaux	UBS REAL ESTATE	86
RÉSERVOIRS DE MONTIGNY (R1-R2)	Etablissements industriels et commerciaux	VEOLIA EAU	66
RÉSERVOIRS DE GAGNY	Etablissements industriels et commerciaux	VEOLIA EAU	65
SIÈGE SOCIAL MAIF	Etablissements industriels et commerciaux	MAIF	64
GROUPE SCOLAIRE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	Etablissements sociaux ou éducatifs	GROUPE ANTOINE DE ST-EXUPERY	78
SQUARE ANNE FRANCK	Parcs et squares	VILLE DE PANTIN	88
MANOIR DE KERNAULT	Parcs et squares	CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTERE	85
JARDIN DE L'OBSERVATOIRE	Parcs et squares	VILLES DE PARIS	85
SQUARE DE L'EGLISE	Parcs et squares	VILLE DE PANTIN	79
PARC DE LA TÊTE D'OR NORD	Parcs et squares	VILLE DE LYON	78
JARDIN DES PLANTES	Parcs et squares	VILLE D'ORLEANS	77
PARC DE LA TÊTE D'OR SUD	Parcs et squares	VILLE DE LYON	76
SQUARE DE MADRAN	Parcs et squares	BORDEAUX METROPOLE	72
PARC FLAUBERT	Parcs et squares	VILLE DE GRENOBLE	72
LE JARDIN DES REFLETS	Parcs et squares	PARIS LA DEFENSE	71
PARC DES SEVINES	Parcs et squares	VILLE DE GENNEVILLIERS	71
JARDIN CHENARD ET WALCKER	Parcs et squares	VILLE DE GENNEVILLIERS	68
JARDIN DES VIGNES	Parcs et squares	VILLE DE PUTEAUX	66
PARC LEBAUDY ILE DE PUTEAUX	Parcs et squares	VILLE DE PUTEAUX	65
PARC DU MOULIN	Parcs et squares	VILLE DE PUTEAUX	64
PARC DU VALLON	Parcs et squares	VILLE DE LYON	60
PARC DE BILLANCOURT	Parcs et squares	GRAND PARIS SEINE OUEST	51
PARC DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT	Parcs et squares	CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE	46

*Le « NA » indique les sites non audités de Pantin dans le cadre de la procédure d'échantillonnage.

- **HÔPITAL CHARLES PERRENS**

Le site obtient la note de 40 (pour rappel la note seuil fixée par le comité de labellisation est de 40, en dessous les sites présentés font l'objet de discussions et peuvent être en ballottage défavorable), un avis favorable de l'auditrice et une application des critères essentiels. De nombreux points faibles sont identifiés par l'auditeur notamment sur l'arrosage et le matériel utilisé pour la gestion du site. **Le**

comité accorde le label au site mais sera attentif aux améliorations de la gestion notamment sur ces deux points précisément au moment du renouvellement dans trois ans.

- **PLATEFORMES VEGETALISEES (GRAND BESANÇON METROPOLE)**

Le site obtient la note de 63, un avis favorable de l'auditrice et une application des critères essentiels. Le site se voit attribué le label mais le comité souhaite des précisions sur les surfaces entretenues (voies et/ou espaces végétalisés d'accompagnement) et sur la palette végétale utilisée. ***L'entreprise prestataire a confirmé qu'elle entretenait l'ensemble de la plateforme. Vous pouvez consulter le mémoire technique comprenant notamment la palette végétale utilisée [ici](#).***

- **GROUPE SCOLAIRE ANTOINE DE SAINT EXUPERY**

Le site obtient la note de 78 et un avis favorable de l'auditrice. Un des critères essentiels pourrait ne pas être appliqué. Dans la synthèse l'auditeur indique « *Le substrat du mur végétal est composé de sphaigne en provenance d'Amérique du sud. L'utilisation est justifiée par la dégradation de la sphaigne qui devient un engrais naturel pour les plantes.* ». Pour que le critère essentiel soit appliqué, il faut que le mur végétalisé, s'il est irrigué, le soit en circuit fermé. ***L'auditrice a apporté les compléments suivants : l'arrosage du mur végétal n'est pas en circuit fermé. Il est alimenté directement par les eaux de pluie du site récoltées dans la mare et pompées depuis les serres. Il n'y a pas d'utilisation d'eau potable pour l'irrigation de ce mur. Le label est donc attribué au site.***

- **PARC DES SEVINES (VILLE DE GENNEVILLIERS)**

Le site obtient la note de 71, un avis favorable de l'auditrice et une application des critères essentiels. La synthèse indique que « *Des surmulots sont en population croissante, avec deux campagnes de dératisation par une entreprise privée.* ». ***L'auditrice a apporté les éléments complémentaires suivants : le service espaces verts gère les populations de surmulots seulement depuis cette année, c'était auparavant le service hygiène. Il n'y a pas d'arrêté préfectoral mais un besoin de réaction « avant d'être envahis ». La méthode utilisée est celle de produits chimiques dans des boîtes qui empoisonnent les rats. Quelques dispositifs innovants mis en place à l'échelle de la ville pour tester des pièges mécaniques (en association avec un laboratoire scientifique et parfois une université) sont en cours. Au regard de ces informations complémentaires, le label est attribué avec une recommandation d'arrêt d'utilisation de produits biocides pour la dératisation. Une attention particulière sera portée par le comité sur ce point au moment du renouvellement.***

- **JARDIN CHENARD ET WALCKER (VILLE DE GENNEVILLIERS)**

Le site obtient la note de 68, un avis favorable de l'auditrice et une application des critères essentiels. L'auditrice indique pour le critère essentiel sur le plan de formation que celui-ci est en remaniement. ***Suite au comité de labellisation, l'auditrice précise que le plan existe bien mais qu'il est retravaillé actuellement pour répondre plus précisément aux besoins des jardiniers et réaliser à nouveau une formation sur la gestion écologique (car turn-over récent, besoin d'une pique de rappel pour chacun). Le site est labellisé.***

- **JARDIN DES VIGNES (VILLE DE PUTEAUX)**

Le site obtient la note de 66, un avis favorable de l'auditrice et une application des critères essentiels. Cependant le critère essentiel concernant « l'absence de traitements avec des produits phytosanitaires » pourrait ne pas être appliqué. L'auditeur indique dans sa synthèse que des produits autorisés en AB comprenant du soufre et du cuivre sont utilisés par un prestataire pour lutter contre l'oïdium. **Les retours de l'auditeur sont les suivants : il y a eu une incompréhension entre l'auditeur et le gestionnaire lors de l'écriture de la synthèse. En effet, le soufre et le cuivre ne sont plus utilisés sur le site depuis 2019. En remplacement, le gestionnaire applique des décoctions de savon noir (savon noir bio de Marius Fabre acheté chez botanic), de lait demi-écrémé (lait demi-écrémé bio acheté par les restaurants scolaires de la ville) et de prêle (décoction de prêle, d'ail et purin de fougère). Le site est labellisé.**

- **BOIS DES VOUILLANTS (GRENOBLE ALPES METROPOLE)**

Le site obtient la note de 47, un avis favorable de l'auditrice et une application des critères essentiels. La synthèse fait mention que « la gestion réalisée par certains agriculteurs va à l'opposé des directives du gestionnaire : pas de respect des lisières, fauche au mauvais moment... ». Le comité souhaite savoir si des agriculteurs ont été associés à l'audit. **L'auditrice apporte les éléments complémentaires suivants : « Les agriculteurs n'étaient pas présents lors de l'audit mais l'auditrice les a croisés et a pu échanger quelques mots avec eux. Les gestionnaires ont indiqué en amont de l'audit les difficultés qu'ils rencontraient pour que certaines pratiques soient mises en place ou maintenues au fil des années. Lors de l'échange avec deux agriculteurs, elle a pu constater que la notion de biodiversité n'était effectivement pas au centre de leurs préoccupations mais que leurs pratiques s'inscrivaient plus dans la volonté de fournir aux animaux un foin de qualité. Après ces échanges les gestionnaires s'interrogeaient sur la pertinence de continuer avec eux si leurs pratiques ne changeaient pas. Elle a proposé qu'ils attendent des résultats de comptages et d'évaluations (prévus l'an prochain normalement) pour voir si l'impact de ces pratiques était fort et de prendre des décisions à ce moment-là en attendant de continuer à essayer de faire appliquer des fauches plus tardives, le respect des lisières... Pour ce qui est de la superficie de ces espaces environ 1/3 des prairies ont des pratiques plus respectueuses que celles citées dans le rapport. Néanmoins les rapports LPO/Gentiana insistent sur l'importance de ces espaces. ».**

- **PARC DE BILLANCOURT (GRAND PARIS SEINE OUEST)**

Le site obtient la note de 51, un avis favorable de l'auditrice et une application des critères essentiels. Le comité sera attentif à l'amélioration des pratiques notamment sur le domaine de la gestion de l'eau sur le site au moment du renouvellement. **Le site est labellisé.**

En résumé, les 48 nouveaux sites présentés sont tous labellisés.

Plusieurs points d'améliorations sont évoqués par le comité de labellisation pour les audits :

- mettre sur les synthèses d'audit les principales préconisations faites par l'auditeur pour les porter à connaissance du comité ;

- mettre en relation les nouveaux labellisés, notamment ceux qui ont une marge de progression importante, avec des gestionnaires déjà labellisés pour les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ;
- pour les gestionnaires présentant de nombreux sites, voir comment regrouper les informations communes (de politique globale par exemple) pour éviter les répétitions sur les fiches de synthèse ;

Le comité propose également plusieurs sujets à traiter en comité technique pour faire évoluer le référentiel et les grilles :

- une réflexion sur les biocides (exemple des rodenticides pour la gestion du surmulot) afin de fixer des principes sur ce point pour les prochaines sessions ;
- une réflexion sur le critère essentiel sur « l'absence de traitements avec des produits phytosanitaires ». Le classement des produits étant en partie lié à leur concentration, certains produits de même composition peuvent être autorisés ou non dans le cadre du label selon la concentration affichée, alors que la dose (et la concentration finale) appliquée sur le terrain est la même (dilution plus ou moins importante avant emploi) ;
- réflexion sur le critère essentiel concernant la gestion de la ressource en eau.

Sites présentés en 1^{er} renouvellement

NOM DU SITE	TYPLOGIE	GESTIONNAIRE	NOTE
FRONT DE SEINE	Accompagnement d'habitations	SEMPARISEINE	71
SARTROUVILLE JUSSIEU	Accompagnement d'habitations	BATIGERE	70
MONTGERON PRAIRIE DE L'OLY	Accompagnement d'habitations	BATIGERE	68
PARIS STENDHAL	Accompagnement d'habitations	BATIGERE	68
RÉSIDENCE HARDY	Accompagnement d'habitations	BATIGERE	64
CIMETIÈRE DE MONTREUIL	Cimetières	VILLE DE VERSAILLES	68
CIMETIÈRE SAINT-LOUIS	Cimetières	VILLE DE VERSAILLES	68
PRAIRIE DU MOULIN JOLY	Espaces naturels aménagés	VILLE DE COLOMBES	96
RÉSERVOIR DE SACLAY	Etablissements industriels et commerciaux	VEOLIA EAU	83
USINE D'EAU POTABLE DU PECQ CROISSY	Etablissements industriels et commerciaux	SUEZ EAU FRANCE	81
CRYSTAL PARK	Etablissements industriels et commerciaux	BNP PARIBAS REAL ESTATE	79
CHAMP CAPTANT DES GORGETS	Etablissements industriels et commerciaux	SUEZ EAU FRANCE	77
LES SORBIERS	Etablissements industriels et commerciaux	VEOLIA EAU	75
PARC CLUB DU GOLF AIX	Etablissements industriels et commerciaux	SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL	41
PARC DE VALDOIE FORMATION	Etablissements sociaux ou éducatifs	EPL VALDOIE	85
LYCÉE AGRO ENVIRONNEMENTAL D'ARRAS	Etablissements sociaux ou éducatifs	LYCÉE AGRO ENVIRONNEMENTAL D'ARRAS	77
VERGER ESSEN'CIEL	Jardins familiaux, partagés	VILLE DE GRENOBLE	79
LAC KIR ET PROMENADE DE L'OUCHÉ	Parcs et squares	VILLE DE DIJON	92
PARC DU HEYRITZ	Parcs et squares	VILLE DE STRASBOURG	85
PARC DE LA GRANDE LIRONDE	Parcs et squares	VILLE DE MONTPELLIER	83

CHÂTEAU DE ROSANBO	Parcs et squares	FONDATION ALAIN DE ROSANBO	80
PARC DES PASTOURELLES	Parcs et squares	VILLE DE MONTPELLIER	79
PARC SOPHIE DESMARETS	Parcs et squares	VILLE DE MONTPELLIER	79
SQUARE JEAN MONNET	Parcs et squares	VILLE DE MONTPELLIER	77
PARC ATHENA	Parcs et squares	VILLE DE MARSEILLE	71
SQUARE DE LA TOUR DES PINS	Parcs et squares	VILLE DE MONTPELLIER	67

- **PARC CLUB DU GOLF AIX (SOCIÉTÉ DE LA TOUR EIFFEL)**

Le site obtient la note de 42, un avis favorable de l'auditrice et une application des critères essentiels. Le site avait obtenu la note de 61 en 2017 lors de son premier audit. Les pratiques de gestion ont régressé dans presque tous les domaines du label. L'auditrice indique que cette évolution est en partie dû au « *soutien du propriétaire qui n'est pas toujours apparent et des difficultés sont rencontrées pour faire face aux attentes contradictoires des locataires avec un gros déficit de communication autour de la démarche ces trois dernières années.* ». Elle propose de renouveler le label pour encourager notamment le prestataire dans ses efforts mais de réduire à 1 ou 2 ans la période jusqu'au prochain renouvellement. **Le comité décide d'appliquer une suspension de la labellisation à une amélioration significative évaluée par un nouvel audit dans l'année à venir (après vote du comité 6 pour et 5 contre).** Dans le cas contraire, le site se verra retirer le label. François Darchis propose de prendre contact avec la structure portant la labellisation, SINTEO, pour les informer de la décision du comité en plus d'envoyer un courrier au propriétaire, la Société de la Tour Eiffel.

Il n'y a pas de remarques particulières sur les autres renouvellements, les 26 sites conservent donc leur label dont un en suspension.

Sites présentés en 2^{ème} renouvellement

NOM DU SITE	TYPLOGIE	GESTIONNAIRE	NOTE
LE BRETILLOD	Espaces naturels aménagés	VILLE DE LYON	77
PARC FONT-COLOMBE	Parcs et squares	VILLE DE MONTPELLIER	91
DOMAINE DE MÉRIC	Parcs et squares	VILLE DE MONTPELLIER	89
PARC DE GERLAND	Parcs et squares	VILLE DE LYON	87
PARC DE LA CERISAIE	Parcs et squares	VILLE DE LYON	80
PARC CLÉMENCEAU	Parcs et squares	VILLE DE MONTPELLIER	79
PARC DE LA BUZINE	Parcs et squares	VILLE DE MARSEILLE	75
PARC CENTRAL DE BONNEVEINE	Parcs et squares	VILLE DE MARSEILLE	66
PARC DE L'OASIS	Parcs et squares	VILLE DE MARSEILLE	52

Il n'y a pas de remarques particulières sur les sites en 2^{ème} renouvellement, les 9 sites conservent donc leur label. Une attention particulière sera portée par le comité sur l'évolution des pratiques d'arrosage pour le parc de l'Oasis au prochain renouvellement.

Sites wallons

NOM DU SITE	TYPLOGIE	GESTIONNAIRE	NOTE
ARBORETUM ROBERT LENOIR	Parcs et squares	Service Public de Wallonie	72
DOMAINE DE MARIEMONT	Parcs et squares	Service Public de Wallonie	45
PARC NELSON MANDELA	Parcs et squares	Ville de Charleroi	42

A la demande du service public de Wallonie (SPW), Plante & Cité a réalisé un travail d'adaptation de la démarche EcoJardin, avec 2 volets :

- L'adaptation du référentiel EcoJardin et des grilles d'évaluation ;
- L'accompagnement à la mise en place du label en réalisant des audits tests sur 4 sites.

C'est dans le cadre de ce travail expérimental que 4 sites wallons sont présentés au comité de labellisation. Le comité décide de les traiter comme les sites français dans le cadre de cette démarche expérimentale. S'il y avait d'autres candidats, il recommande la mise en place d'une gouvernance wallonne portée par le SPW, avec un conventionnement avec Plante & Cité pour le droit d'usage de la marque et le suivi de la cohérence de la démarche.

• DOMAINE DE MARIEMONT

Le site obtient la note de 45, un avis favorable de l'auditrice « sous réserve d'arrêt immédiat des traitements phytosanitaires sur la renouée ». Un des critères essentiels n'est en effet pas appliqué : un herbicide à base de glyphosate est utilisé par injection pour lutter contre la présence de renouée du Japon. En Wallonie, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite dans tous les espaces verts, hormis pour la lutte contre les plantes invasives. La renouée fait partie des plantes invasives concernées par cette exception, cette méthode de lutte est donc autorisée par la réglementation. Néanmoins, il existe aujourd'hui des techniques alternatives de lutte contre la renouée (compétition, pâturage...). Par ailleurs, le label EcoJardin exige un recul d'un an sur la non-utilisation de produits phytosanitaires. **De ce fait, le site n'est pas labellisé.**

• PARC COMMUNAL DE MOUSCRON

Le site obtient la note de 17 (pour rappel, seuil de 40 en deçà duquel la labellisation doit être discutée), un avis favorable de l'auditrice et respecte l'ensemble des critères essentiels. La discussion porte sur la quantité et le niveau des pratiques de gestion écologique en place sur le site, la volonté de l'équipe et le soutien de la démarche. **Après vote du comité (7 voix pour / 3 voix contre), le site est labellisé dans une optique de soutien de la démarche initiée.**

Il n'y a pas de discussion spécifique sur les autres sites. 3 des 4 sites se voient donc attribuer le label.

4. Calendrier 2021

- Lundi 25 janvier 2021 – Réunion des auditeurs ;
- Lundi 1^{er} février 2021 – Rencontre EcoJardin (Auditorium de la Tour Séquoia à la Défense) ;
- Vendredi 25 juin 2021 – 1^{er} comité de labellisation ;
- Vendredi 25 novembre 2021 - 2^{ème} comité de labellisation ;
- Vendredi 25 novembre 2021 - Comité technique.